

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 01-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - VOTE DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES (ERRD) 2022**

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD La Croix d'Hervault
- Après avoir arrêté le Compte de Gestion

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Daniel JOLLIT, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2022, par section tarifaire comme suit :

**Fonctionnement**

2022	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 651 911.53 €	553 485.60 €	783 290.85 €	2 988 687.98 €
Total Produits	1 400 744.51 €	352 502.59 €	1 245 715.00 €	2 998 962.10 €
Résultat comptable	-251 167.02 €	-200 983.01 €	462 424.15 €	10 274.12 €

**Investissement**

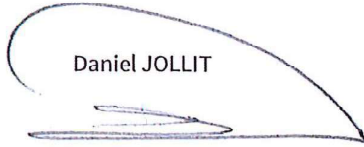
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	- €
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	15 901.20 €
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	16 769.91 €
Groupe 3 Autres emplois	0.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>32 971.11 €</b>
<b>Apport au fonds de roulement</b>	<b>44 363.06 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>27 010.99 €</b>
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	22 663.48 €
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	27 359.70 €
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0.00 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>77 034.17 €</b>
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	- €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- ADOPTE l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2022
- APPROUVE le compte de gestion 2022
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

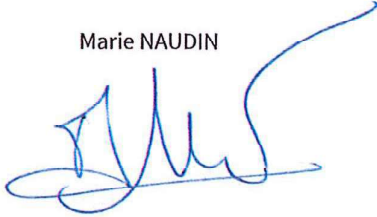
Le Président,

Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :

- publication le 03/05/2023..
- transmission à la préfecture, accusé réception le 02/05/2023.....

Le Président

Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 02-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Suite à la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2022, Monsieur le Président rappelle que le résultat global de fonctionnement 2022 s'élève à 10 274.12 euros, répartis ainsi :

Section Hébergement :	- 251 167.02 euros
Section Dépendance :	- 200 983.01 euros
Section Soins :	+ 462 424.15 euros

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation en report à nouveau (solde créditeur) (110) : 10 274.12 euros

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

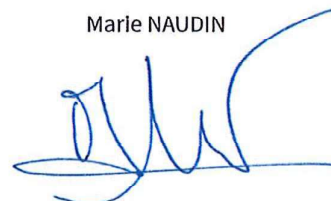
- **VALIDE l'affectation des résultats 2022**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN  


Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 03/05/2023.  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 03/05/2023...

Le Président  
  
Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°03-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2023**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2023 est fixé comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>HEBERGEMENT</b>	<b>DEPENDANCE</b>	<b>SOINS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	328 700.00 €	45 000.00 €	48 000.00 €	421 700.00 €
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	751 200.00 €	348 800.00 €	1 184 700.00 €	2 284 700.00 €
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	199 800.00 €	15 000.00 €	35 000.00 €	249 800.00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	1 279 700.00 €	408 800.00 €	1 267 700.00 €	2 956 200.00 €
<b>Reprise déficit antérieur</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				
	<b>HEBERGEMENT</b>	<b>DEPENDANCE</b>	<b>SOINS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Groupe I</b> : produits de la tarification	1 213 000.00 €	358 229.45 €	1 141 173.00 €	2 712 402.45 €
<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation	83 000.00 €	0.00 €	0.00 €	83 000.00 €
<b>Groupe III</b> : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	1 302 000.00 €	358 229.45 €	1 141 173.00 €	2 801 402.45 €
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	22 300.00 €	-50 570.55 €	-126 527.00 €	-154 797.55 €
<b>Reprise excédent antérieur</b>	-	-	-	-
	<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>			<b>€</b>

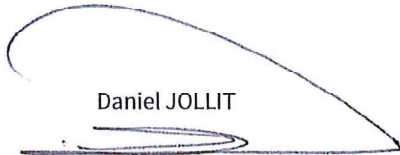
**Investissement**

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	0.00 €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	6 377.00 €
13188	Subventions	20 619.00 €
165	Dépôts et cautionnements	24 000.00 €
	<b>Total des ressources</b>	<b>50 996.00 €</b>
	Prélèvement sur le fonds de roulement	148 801.55 €
	<b>Total équilibre du tableau de financement</b>	<b>199 797.55 €</b>
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	135 797.55 €
165	Dépôts et cautionnements	24 000.00 €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	38 000.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000.00 €
	<b>Total des emplois</b>	<b>199 797.55 €</b>
	<b>Apport au fonds de roulement</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>Total équilibre du tableau de financement</b>	<b>199 797.55 €</b>

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 01/05/2023

- transmission à la préfecture,  
accusé réception

le 01/05/2023

Le Président


Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°04-04-2023Bis - ANNULE ET REMPLACE la Délibération N°04-04-2023**  
**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - TARIFS HEBERGEMENT RESIDENTS ENTRES**  
**AVANT LE 01/01/2023 HORS ASH APPLICABLES AU 01/05/2023**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le décret du 28 avril 2022 impose que les prestations de blanchissage et l'accès aux moyens de communication soient inclus dans le socle de prestations minimales obligatoires en EHPAD.

Les contrats conclus avec les résidents jusqu'au 31/12/2022 n'imposaient pas cette obligation et il faut donc en tenir compte à compter du 01/01/2023.

Une demande de dérogation auprès du Conseil départemental permettant d'intégrer la prestation linge en sus de l'augmentation liée au taux directeur a reçu un avis favorable par courrier du 31/03/2023.

Ainsi, à titre dérogatoire, le tarif hébergement journalier est fixé, à compter du 01/05/2023, comme suit :

Tarif initial 2022 x taux ministériel de 5,14% + 2€ liée à la prestation linge

Monsieur le Président expose les tarifs hébergement à compter du 1er mai 2023 :

**Pour les résidents entrés avant le 1er janvier 2020 hors aide-sociale**

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit sans douche	55.43 €
Chambre à 1 lit avec douche	55.43 €
Chambre à 2 lits	54.19 €

**Pour les résidents entrés après le 1er janvier 2020 hors aide-sociale**

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit sans douche	58.78 €
Chambre à 1 lit avec douche	61.96 €
Chambre à 2 lits	57.02 €

D'autre part, monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions de facturation des frais de séjour en cas d'absence du résident.

- Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour hospitalisation à partir de 72 heures est égal au prix de journée hébergement diminué du forfait hospitalier en vigueur applicable selon le type d'hospitalisation.
- Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour convenances personnelles est réduit à partir de 72 heures d'absence du forfait fixé par le règlement départemental soit 2 MG (Minimum Garanti)

Le montant du minimum garanti est fixé à 4.01€ au 1er janvier 2023 (Décret n° 2022-1608 du 22 décembre 2022)

**Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE les tarifs hébergement 2023 présentés ci-dessus, applicables aux résidents entrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 hors aide-sociale ;**
- **VALIDE les conditions de facturation des frais de séjour en cas d'absence du résident**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,

Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN

**Acte rendu exécutoire après :**

- publication

le 01/01/23.....

- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 01/01/23.....

Le Président.

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°05-04-2023 Bis - ANNULE ET REMPLACE la Délibération N°05-04-2023**  
**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - TARIFS HEBERGEMENT RESIDENTS ENTRES A COMPTER DU 01/01/2023 HORS ASH APPLICABLES AU 01/05/2023**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 15 décembre 2023 fixant les tarifs hébergement pour les résidents entrés à compter du 01/01/2023.

- Compte tenu de l'autorisation du Conseil Départemental d'appliquer un taux dérogatoire pour réviser les tarifs hébergement pour les résidents entrés avant le 01/01/2023,
- Afin de rester cohérents dans la tarification et d'harmoniser la grille des tarifs,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'appliquer les mêmes tarifs hébergements aux résidents entrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022 et les résidents entrés à compter du 01/01/2023.

Monsieur Le Président expose les tarifs hébergement pour les résidents accueillis à compter du 1er mai 2023 :

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit sans douche	58.78 €
Chambre à 1 lit avec douche	61.96 €
Chambre à 2 lits	57.02 €

Acte rendu exécutoire après :  
- publication le 09/05/2023..

- transmission à la préfecture,  
accusé réception le 09/05/2023.

Le Président

La Vice-Présidente déléguée

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs hébergement 2023 présentés ci-dessus, applicables aux résidents entrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 hors aide-sociale ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.


Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 06 – 04– 2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT**

Monsieur le Président explique que l'indemnité horaire pour travail de nuit est due aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, à temps complet, partiel ou temps non complet effectuant un service entre 21 heures et 6 heures du matin dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Le montant horaire de référence est de 0.17 € par heure pour un travail normal, ce montant subit une majoration spéciale pour les agents effectuant un travail intensif soit 0.90 € par heure pour la filière médico-sociale. La notion de travail intensif s'entend de celle qui consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

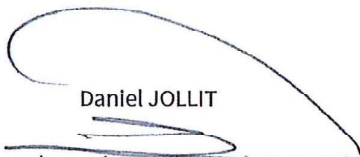
L'indemnité horaire pour travail de nuit portera sur la totalité du temps de présence des agents de nuit soit 10 heures par nuit travaillée :

- Montant de l'indemnité :  
1.07 € x 10 heures soit 10.70 € par nuit travaillée à compter du 1er avril 2023.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'indemnité horaire pour travail de nuit soit 10.70 € par nuit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.


Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 03/05/2023

- transmission à la préfecture

accusé réception

le ..03/05/2023..

Le Président.

Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 07-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE- VOTE DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES (ERRD) 2022**

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD Les Rives de Sèvre
- Après avoir arrêté le Compte de Gestion

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Daniel JOLLIT, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2022, par section tarifaire comme suit :

**Fonctionnement**

2022	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 675 037.39€	633 921.82€	1 056 285.14€	3 365 244.35€
Total Produits	1 499 566.78€	479 634.88€	1 179 887.57€	3 159 089.23€
Résultat comptable	-175 470.61€	-154 286.94€	+123 602.43€	-206 155.12€

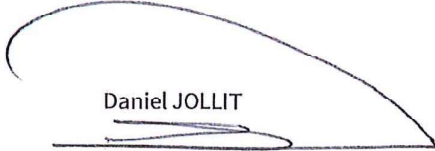
**Investissement**

<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>166 037.41€</b>
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	29 733.90€
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	34 579.58€
Groupe 3 Autres emplois	0.00€
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>230 350.89€</b>
<b>Apport au fonds de roulement</b>	<b>-€</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-€</b>
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	24 114.39€
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	33 420.00€
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0.00€
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>57 534.39€</b>
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	<b>172 816.50€</b>

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- ADOPTE l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2022
- APPROUVE le compte de gestion 2022
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

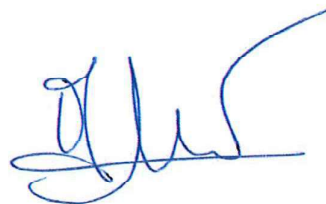
Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 03/05/2023

- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 03/05/2023

Le Président.

  
  
Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 08-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE- AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Suite à la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2022, Monsieur le Président rappelle que le résultat global de fonctionnement 2022 s'élève à -206 155.12 euros, réparti ainsi :

Section Hébergement :	-175 470.61 euros
Section Dépendance :	-154 286.94 euros
Section Soins :	+123 602.43 euros

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats comme suit :

Reprise sur la réserve de compensation des déficits (10686) :	129 269.18 euros
Affectation en report à nouveau (solde débiteur) (119) :	76 885.94 euros

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE l'affectation des résultats 2022**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

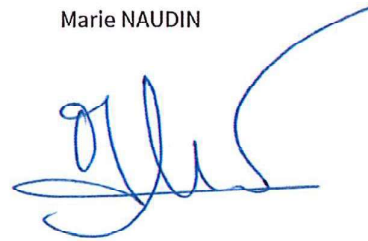
Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 03/05/2023  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 03/05/2023

Le Président

  
Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°09-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE - VOTE DE L'EPRD « ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES » 2023**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2023 est fixé comme suit :

Fonctionnement	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	383 750.00 €	36 650.00 €	39 500.00 €	459 900.00 €
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	993 760.21 €	485 343.80 €	928 331.61 €	2 407 435.62 €
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	279 462.00 €	9 763.00 €	51 070.00 €	340 295.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 656 972.21 €	531 756.80 €	1 018 901.61 €	3 207 630.62 €
<b>Reprise déficit antérieur</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
<b>Groupe I</b> : produits de la tarification	1 406 097.00 €	468 583.34 €	1 123 485.00 €	2 998 165.34 €
<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation	57 660.00 €	15 800.00 €	10 940.00 €	84 400.00 €
<b>Groupe III</b> : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	-	-	6 050.00 €	6 050.00 €
TOTAL DES PRODUITS	1 463 757.00 €	484 383.34 €	1 140 475.00 €	3 088 615.34 €
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	-193 215.21 €	-47 373.46 €	121 573.39 €	-119 015.28 €
<b>Reprise excédent antérieur</b>	-	-	-	-
	<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>			<b>€</b>

## Investissement

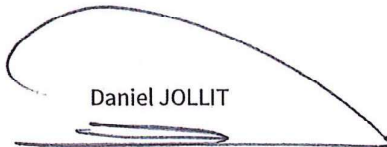
Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	- €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	9 112.00 €
13188	Subvention	22 742.00 €
165	Dépôts et cautionnements	24 000.00 €
	<b>Total des ressources</b>	<b>55 854.00 €</b>
	Prélèvement sur le fonds de roulement	91 413.28 €
	<b>Total équilibre du tableau de financement</b>	<b>147 267.28 €</b>
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	81 474.28 €
165	Dépôts et cautionnements	24 000.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	500.00 €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	37 293.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000.00 €
2184	Mobilier	2 000.00 €
	<b>Total des emplois</b>	<b>147 267.28 €</b>
	<b>Apport au fonds de roulement</b>	<b>- €</b>
	<b>Total équilibre du tableau de financement</b>	<b>147 267.28 €</b>

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

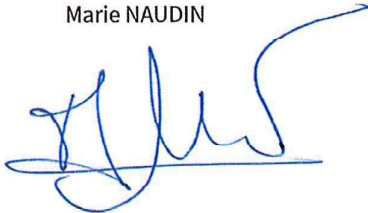
Le Président,

Daniel JOLLIT




Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 03/05/2023

- transmission à la préfecture,  
accusé réception

le 03/05/2023

Le Président.



Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°10-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE – TARIFS HEBERGEMENT RESIDENTS ENTRES AVANT LE 01/01/2023 HORS ASH APPLICABLES AU 01/05/2023**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le décret du 28 avril 2022 impose que les prestations de blanchissage et l'accès aux moyens de communication soient inclus dans le socle de prestations minimales obligatoires en EHPAD.

Les contrats conclus avec les résidents jusqu'au 31/12/2022 n'imposaient pas cette obligation et il faut donc en tenir compte à compter du 01/01/2023.

Une demande de dérogation auprès du Conseil départemental permettant d'intégrer la prestation linge en sus de l'augmentation liée au taux directeur a reçu un avis favorable par courrier du 31/03/2023. Ainsi, à titre dérogatoire, le tarif hébergement journalier est fixé, à compter du 01/05/2023, comme suit :

Tarif initial 2022 x taux ministériel de 5,14% + 2€ liée à la prestation linge

Monsieur Le Président expose les tarifs hébergement à compter du 1er mai 2023 :

**Pour les résidents entrés avant le 1er janvier 2020 hors aide-sociale**

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup>	55.69 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> avec balcon	56.55 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> avec loggia	57.21 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup>	59.43 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup> avec balcon	60.34 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup> avec loggia	60.94 €
Chambre à 2 lits	49.06 €

**Pour les résidents entrés après le 1er janvier 2020 et avant le 31/12/2022 hors aide-sociale**

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup>	60.69 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> avec balcon ou loggia	62.15 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup>	63.77 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup> avec balcon ou loggia	65.24 €
Chambre à 2 lits	52.70 €
Chambre à 2 lits avec balcon ou loggia	54.17 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> , sur l'unité sécurisée	62.79 €

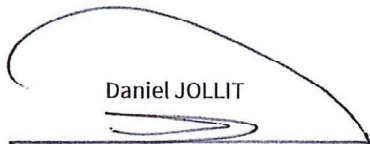
D'autre part, monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions de facturation des frais de séjour en cas d'absence du résident.

- Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour hospitalisation à partir de 72 heures est égal au prix de journée hébergement diminué du forfait hospitalier en vigueur applicable selon le type d'hospitalisation.
- Le prix de journée hébergement facturé en cas d'absence pour convenances personnelles est réduit à partir de 72 heures d'absence du forfait fixé par le règlement départemental soit 2 MG (Minimum Garanti)  
Le montant du minimum garanti est fixé à 4.01€ au 1er janvier 2023 (Décret n° 2022-1608 du 22 décembre 2022)

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

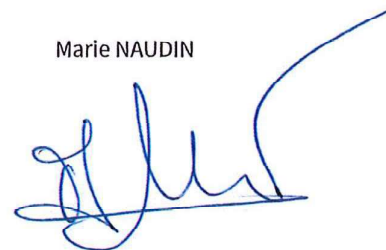
- **VALIDE** les tarifs hébergement 2023 présentés ci-dessus, applicables aux résidents entrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 hors aide-sociale.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN  


Acte rendu exécutoire après :

- publication le 08/01/2023
- transmission à la préfecture, accusé réception le 03/01/2023.

Le Président

  
Daniel JOLLIT  


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°11-04-2023Bis -ANNULE ET REMPLACE la Délibération N°11-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE – TARIFS HEBERGEMENT RESIDENTS ENTRES A COMPTER DU 01/01/2023 HORS ASH APPLICABLES AU 01/05/2023**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 15 décembre 2023 fixant les tarifs hébergement pour les résidents entrés à compter du 01/01/2023.

- Compte tenu de l'autorisation du Conseil Départemental d'appliquer un taux dérogatoire pour réviser les tarifs hébergement pour les résidents entrés avant le 01/01/2023,
- Afin de rester cohérents dans la tarification et d'harmoniser la grille des tarifs,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'appliquer les mêmes tarifs hébergements aux résidents entrés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022 et les résidents entrés à compter du 01/01/2023.

Monsieur Le Président expose les tarifs hébergement à compter du 1er mai 2023 :

Type de chambre	Tarifs
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup>	60.69 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> avec balcon ou loggia	62.15 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup>	63.77 €
Chambre à 1 lit, 30m <sup>2</sup> avec balcon ou loggia	65.24 €
Chambre à 2 lits	52.70 €
Chambre à 2 lits avec balcon ou loggia	54.17 €
Chambre à 1 lit, 20m <sup>2</sup> , sur l'unité sécurisée	62.79 €

Acte rendu exécutoire après :

- publication le 09/05/23....
- transmission à la préfecture, accusé réception le 09/05/23.

Le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, a l'UNANIMITÉ

- VALIDE les tarifs hébergement 2023 présentés ci-dessus, applicables aux résidents entrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 hors aide-sociale ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,

Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N°12-04-2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LES RIVES DE SEVRE - MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES – FOURNITURE, ELABORATION SUR PLACE ET DISTRIBUTION DE REPAS POUR LES RESIDENTS ET LE PERSONNEL DE L'EHPAD LES RIVES DE SEVRE**

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles R2161-2 à R2161-11  
Vue la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 4 avril 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée du 31 janvier 2023 au 6 mars 2023. Cette procédure a pour objet la fourniture, l'élaboration sur place et la distribution de repas pour les résidents et le personnel de l'EHPAD Les Rives de Sèvre de La Crèche.

Ce marché passé sur appel d'offres est un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum annuel de 207 000 € HT et un montant maximum annuel de 270 000.00 € HT pour une durée de 12 mois reconductibles trois fois.

Deux candidats ont proposé une offre.

Elles ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation.  
Les notes ainsi obtenues par les prestataires sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

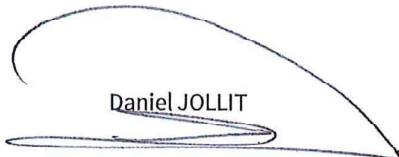
Critères	SAS API RESTAURATION	CONVIVIO PRO SAS
Moyens humains sur 12 points	10	10
Prix sur 12 points	11.20	12
Démarche qualitative sur 9.60 points	8.15	8.25
Démarche environnementale sur 2.80 points	2.20	2.50
Sécurité sanitaire sur 2 points	1.50	1.70
Animations proposées sur 1.60 points	1.60	1.60
<b>TOTAL sur 40 points</b>	<b>34.65</b>	<b>36.05</b>

La Commission d'Appel d'Offres a attribué ce marché le 4 avril 2023 à CONVIVIO PRO SAS.  
Monsieur le Président propose donc au Conseil d'Administration de notifier le marché à l'entreprise Convivio Pro SAS.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces relatives à ce marché.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

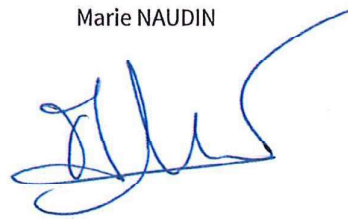
Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 03/05/2023

- transmission à la préfecture,  
accusé réception

le 03/05/2023

Le Président.

  
  
Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 20 avril 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 avril 2023, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Laetitia HAMOT, Jean-François RENOUX, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie NAUDIN



**Délibération N° 13 - 04- 2023**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - CREATION DE POSTE - ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DU CIAS**

Monsieur le Président expose qu'au regard du départ de l'assistante administrative actuellement en poste pour suivre son conjoint muté au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le poste sera vacant à cette date.

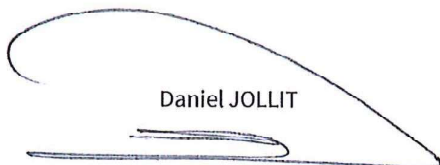
A ce titre, il a été décidé de procéder au reclassement d'un agent en interne afin de pourvoir le poste. Ainsi, il est proposé de créer le poste correspondant, comme suit :

CIAS	CREATION	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 h/s
------	----------	------------------------------------------------	--------

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la création du poste proposé au titre du reclassement d'un agent, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

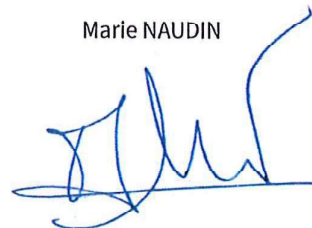
Le Président,

  
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,

Marie NAUDIN



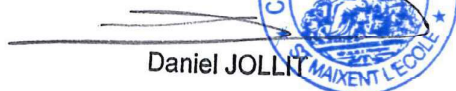
Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 03/05/2023

- transmission à la préfecture,

accusé réception  
le 03/05/2023

Le Président.

  
Daniel JOLLIT

